

AFFAIRE No 14

AMENAGEMENT DE LA RUE DES BOIS NOIRS ET DE LA RUE DE LA CASERNE  
A LA PETITE-ILE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de la desserte de l'opération S.H.L.M.R. de la Petite-Ile, la Municipalité envisage d'aménager la Rue des Bois Noirs et la Rue de la Caserne.

Je vous demande donc :

- d'approuver ce projet ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres, et à passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission compétente ; en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

LE MAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission des Travaux Publics

Elle note que l'opération comprend :

\* Pour la Rue des Bois Noirs :

- une chaussée de 6 m,
- un trottoir de 2 m,
- un assainissement pluvial ;

\* Pour la Rue de la Caserne :

- une chaussée de 4 m,
- un trottoir de 1 m,
- un assainissement des eaux pluviales et usées.

Les travaux devront se faire en liaison avec ceux des HLM, notamment au niveau des réseaux.

Commission des Finances

Le financement de l'opération est estimé à 1 000 000 F.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 24 JUIN 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

